



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par  
Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. XIII, No 12.

MONTREAL, DECEMBRE 1890.

Un an \$1.00  
payable d'avance

**Abonnements à prix réduits.**

"En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'Agriculture* n'est que de trente centins par an pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pourvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Sénécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole."—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée à M. Ed. A. Barnard, Directeur du Journal d'agriculture, etc., Québec.

**PARTIE OFFICIELLE.**

**Table des matières.**

Aux éleveurs de bétail canadien.....	177
Délibérations du Conseil d'agriculture etc.....	177
Note de la Rédaction.....	179
L'aération du lait.....	180
Mousse de savane.....	180
Table générale des matières.....	181

**Aux éleveurs de bétail canadien.**

La commission du livre de généalogie de la race bovine canadienne prie tous les éleveurs de bétail canadien de ne pas oublier que les inscriptions *gratuites* ne seront faites que jusqu'au 16 avril 1891, et qu'après cette date elle n'insérera que les animaux issus de parents inscrits. Il est donc de la plus haute importance que ceux qui désirent faire inscrire des animaux qu'ils croient de pure race canadienne, envoient leurs demandes avant cette date au soussigné.

J. A. COUTURE.  
Secrétaire de la Commission.  
49, rue Des Jardins, Québec.

Prière de donner avis, aussitôt que possible, au soussigné, des naissances, décès, saillies ou ventes qui arrivent dans leurs troupeaux. Cela est indispensable au bon fonctionnement du livre de généalogie.

J. A. COUTURE.

**Délibérations du Conseil d'Agriculture en date du 29 et 30 Octobre 1890.**

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, en date du 19 Novembre, 1890, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 20 Novembre, 1890.

Sur l'approbation de certaines résolutions du Conseil d'Agriculture.

L'Honorable Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation, dans un mémoire en date du dix-neuf novembre courant, (1890), recommande, que les résolutions, dont copie est annexée au mémoire susdit, adoptées par le Conseil d'Agriculture en date du 29 et du 30 octobre, 1890, soient approuvées par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, en conformité des dispositions de l'article 1614 des Statuts Refondus.

Certifié

[Signé] Gustave GRENIER,  
Greffier Conseil Exécutif.

Les résolutions approuvées, comme ci-dessus, portent les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et 17, 18 et 19, des délibérations du Conseil d'Agriculture, en date du 29 et du 30 octobre, 1890.

Le Conseil d'Agriculture se réunit à dix heures, A. M., sous la présidence de l'honorable Joly de Lotbinière, président.

Sont présents : l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation, les Honorables MM. Ouimet et Sylvestre, MM. S. N. Blackwood, Auguste Casgrain, Eugène Casgrain, Descarries, Marsan, Moore, Morier, Ness, Pélouquin Pilon, Ricard, Rocheleau, Ritchie et Valois.